

# RECLAMATIONS

## FO 202308-01 – AFFICHAGE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

---

Un affichage relatif à la lutte contre le harcèlement avait été préparé ou était en cours de préparation à la fois côté CSE et côté employeur. A ce jour, il ne semble pas que cette affichage soit effectif (en dehors de l'affichage obligatoire côté entreprise).

1. Ou en est-on sur ce sujet ?

## FO 202308-02 – QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

---

En 2019, des « happy ambassadeurs » avaient été nommés pour constituer un groupe de réflexion.

1. Cette fonction est-elle toujours présente dans l'entreprise ? Si oui qui en sont les représentants ?

Un premier thème de réflexion a porté sur la communication ascendante et descendante dans l'entreprise.

2. Quelles mesures ont été mises en place à la suite de ce premier atelier de réflexion ?  
Quelles mesures perdurent aujourd'hui ?

Notamment, un formulaire Forms de feedback consultant a été mis en place dans ce cadre.

3. Est-il possible d'avoir le retour général des enseignements tirés de l'exploitation de ce questionnaire ?

Un deuxième thème a porté sur la reconnaissance et la valorisation.

4. Quelles ont été les décisions prises à la suite de ce deuxième atelier de réflexion ?
5. Où pouvons-nous suivre les travaux du groupe de travail ?

## FO 202307-03 – MODIFICATION DE MA FAT

---

J'avais enregistré et soumis ma FAT en avance. Mon manager, qui voulait m'imposer des CTD employeur, les a fait saisir directement par la gestionnaire RH (A ce moment-là, j'étais en congés). Pourtant, pour les jours concernés, j'avais posé des jours de délégation que j'avais anticipés.

Après réclamation, le retour en arrière a été fait.

1. Comment se fait-il que le gestionnaire RH n'ait pas été informé du mécanisme de déclaration des jours de délégations IRP ?
2. Des consignes particulières sont-elles données aux gestionnaires RH afin qu'elles prennent en compte les spécificités liées aux représentants du personnel ?